

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 39  
MARS 2023  
ISSN 2555-297 X

GPSO, retraites, écriture égalitaire... En ce printemps 2023, le CESER Nouvelle-Aquitaine n'a pas fui les débats difficiles! Même dans une institution rompue au débat démocratique et à la recherche de consensus, faire émerger les lignes d'avenir communes sur des sujets qui agitent voire clivent la société néo-aquitaine et même le pays tout entier, nécessite, dans la période actuelle, temps, patience et surtout un attachement profond à maintenir, en tout temps et en toutes circonstances, une volonté partagée d'écoute et de dialogue constructif.

Sur le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, après plusieurs mois de travail et d'auditions, nous livrons une contribution qui ne vise pas à prendre position «pour» ou «contre», mais à éclairer une réflexion d'ensemble qui ne nous semble pas avoir été suffisamment posée de manière globale sur les enjeux pour le territoire : environnementaux, bien sûr, mais aussi en termes sociaux, financiers, d'aménagement et de développement des territoires... In fine, nous appelons de nos vœux que ce travail permette, d'une part, de sortir de la tension actuelle entre partisans et opposants au projet, et d'autre part, favorise plus globalement l'émergence d'une vision discutée et partagée de l'avenir des mobilités en Nouvelle-Aquitaine.

Sur les retraites ensuite, il s'agit d'un débat national sur lequel le CESER, dans le cadre de ses compétences régionales, n'a pas à prendre position. Mais ne pas prendre position ne signifie pas être hermétique au contexte de forte mobilisation sociale qui agite le pays depuis plusieurs mois! C'est la raison pour laquelle nous avons organisé un temps d'échange et de débat interne aux membres de l'assemblée, en restant dans «l'esprit du CESER», c'est-à-dire en faisant appel à deux invité.es pour partager avec nous leurs regards, non pas tant sur la réforme elle-même, que sur les enjeux de fonds qu'elle pose. Et ceux-ci sont pleinement en lien avec plusieurs travaux récents ou en cours du CESER sur les évolutions du rapport au travail, sur la santé, sur la pauvreté et la précarité, sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes...

Sur l'écriture égalitaire enfin, alors même que de plus en plus de travaux de recherche montrent qu'elle fait factuellement partie des leviers pour déconstruire les stéréotypes de genre et donc favoriser l'objectif partagé – et, rappelons-le, inscrit dans nos textes de loi – de promotion de l'égalité Femmes-Hommes, force est de reconnaître que c'est un sujet qui continue à cristalliser les positions, notamment le fameux «point médian»! Le CESER Nouvelle-Aquitaine a donc choisi ici de cheminer selon sa propre méthode : sans chercher à trancher le débat général, ni encore moins à normer le langage de toutes et tous, nous nous sommes ainsi emparé.es plus simplement de l'enjeu pour nous-mêmes : comment dans nos propres expressions, orales ou écrites, appliquer les principes d'une écriture égalitaire et non discriminante? Une approche mesurée, adaptée à notre situation, qui nous a permis de définir 5 règles-clés que nous déploierons progressivement dans nos futurs travaux.

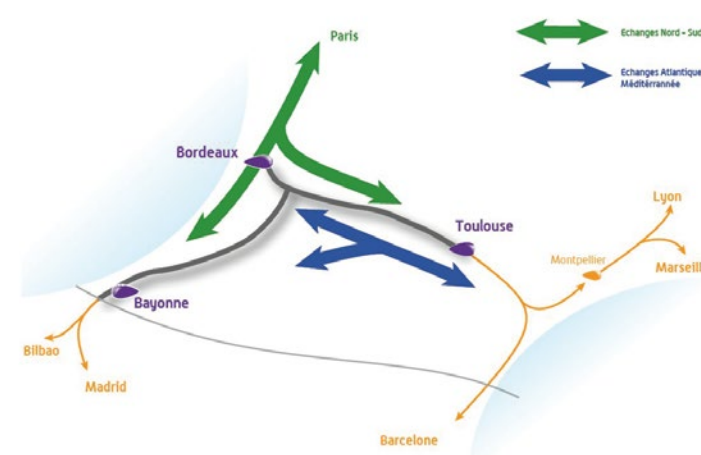
Emmanuelle FOURNEYRON  
Présidente

## GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST (GPSO), un rapport qui précise les points d'attention, les attentes et exigences du CESER

Sans trancher les débats qui opposent encore aujourd'hui partisans et détracteurs de ce projet et qui traversent également l'Assemblée, le CESER Nouvelle-Aquitaine a tenu à exprimer des interrogations à clarifier, des conditions à réunir, et enfin des exigences à porter pour qu'un tel projet, s'il allait à son terme, profite au mieux à la Nouvelle-Aquitaine, à ses territoires et à leurs habitants.

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest qui vise à accroître les déplacements en train autour des métropoles de Bordeaux et Toulouse et entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, mais aussi à améliorer l'accessibilité ferroviaire à grande vitesse et à longue distance en France et en Europe a franchi deux étapes importantes en 2022 : la signature d'un plan de financement à hauteur de 14 milliards d'euros et la création de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest.

Sans méconnaître que ce projet ne fait pas l'unanimité et rencontre nombre de réserves voire d'oppositions franches, au regard des différents recours d'associations ou de collectifs d'élus et des remontées lors du processus d'enquête publique, le GPSO est présenté par ses promoteurs et ses soutiens comme un véritable enjeu stratégique pour la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et pour l'amélioration des déplacements vers le sud de l'Europe.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIA-  
TIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\*en représentation directe et indirecte

### Sommaire Lettre N° 39

GPSO	P.1
Avis de mars	P.2-3-4
Table ronde retraites	P.4
Égalité femmes-hommes	P.4





Les termes du débat et l'exercice sont complexes ; ce projet, comme d'autres grands projets d'infrastructures, se situe au cœur d'enjeux contradictoires qu'il est nécessaire de mettre en balance, entre :

- d'un côté la nécessité de développer les alternatives aux modes de transports les plus polluants pour limiter, entre autres, l'empreinte carbone liée aux déplacements ;
- et de l'autre, les tout aussi nécessaires sobriété foncière et protection de la biodiversité. La mise en balance des avantages attendus de la mise en service de LGV avec les différents impacts sur l'environnement est un choix politique, dont le CESER espère qu'il a été fait à l'aune des enjeux climatiques et énergétiques.

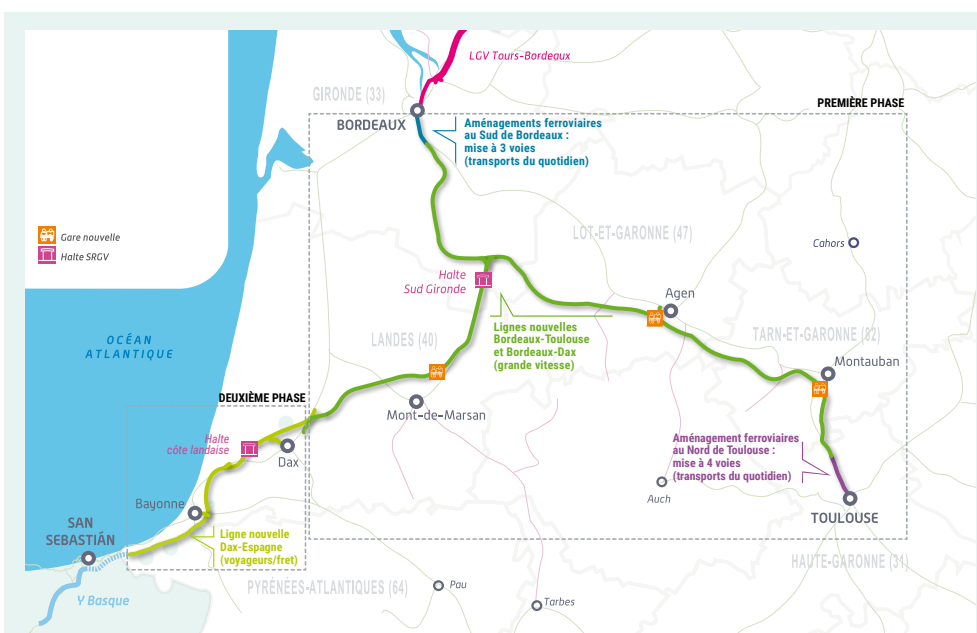
La contribution du CESER dresse l'état des analyses, réflexions et positions autour :

- Des enjeux environnementaux et de biodiversité. La réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax se traduira par de forts impacts sur l'environnement qu'il ne sera pas possible d'éviter, de réduire ou de compenser totalement. L'émblématique vallée du Ciron pourrait à cet égard concentrer la contestation. Tout l'enjeu devrait alors être d'en limiter au maximum l'empreinte par des mesures environnementales exigeantes et un suivi effectif de leur mise en œuvre et de leurs effets.
- Des enjeux énergétiques et climatiques. Selon les estimations du dossier d'enquête d'utilité publique, le bilan carbone serait négatif à court terme, avant de devenir positif à l'horizon des vingt prochaines années (dix ans de travaux et dix ans d'exploitation). Pour le CESER, à ce stade, la vitesse de réduction de la dette carbone, ainsi que la maîtrise de la consommation énergétique des mobilités, sont directement liées à la massification du report modal.
- Des enjeux de mobilité au sens large. GPSO ne trouvera toute sa pertinence qu'à la condition de prendre toute sa place dans l'accélération du report modal vers le transport ferroviaire en :
  - améliorant significativement les déplacements du quotidien autour des métropoles bordelaise et toulousaine, ainsi que, plus généralement, en irriguant l'ensemble du territoire ;
  - renforçant le maillage ferroviaire structurant à l'échelle nationale et européenne.

Pour le CESER, l'enjeu devrait aussi et surtout être de s'appuyer sur GPSO pour soutenir et développer le transport ferroviaire dans son ensemble, de la grande vitesse aux trains du quotidien. Le développement de l'offre à grande vitesse ne prendra tout son sens qu'à la condition de véritablement s'inscrire dans une stratégie volontariste de report modal, d'intermodalité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Il ne faudrait pas opposer TGV, trains du quotidien, mais au contraire diffuser l'effet grande vitesse vers les territoires les moins bien desservis.

- Des enjeux territoriaux et financiers. L'arrivée de la LGV peut apparaître comme une opportunité de développement à différentes échelles de territoires... Mais ce n'est pas automatique ! L'arrivée de la LGV devrait être anticipée et préparée, faute de quoi ses effets « naturels » de polarisation au profit des métropoles risquent de l'emporter. La capacité des acteurs à se fédérer, à coordonner leurs actions autour de projets de territoire, à intégrer la LGV dans leurs stratégies d'organisation ou de développement ou encore d'en anticiper les effets négatifs potentiels sera déterminante.

Estimé à ce stade à 14 milliards d'euros, GPSO constitue enfin un investissement important pour les territoires qui s'y sont associés. Le CESER considère que le plan de financement conclu entre l'État et plusieurs collectivités d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine présente encore des zones d'incertitudes qu'il est nécessaire de clarifier et préciser.



#### À savoir, chiffres clés lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse/Bordeaux-Dax

- 327 km de lignes nouvelles
- 1 heure gagnée entre Bordeaux et Toulouse, 20 minutes vers Dax
- 3 gares nouvelles (Agen, Montauban, Mont de Marsan) et une halte SRGV - Services Régionaux à Grande Vitesse (Sud-Gironde)
- 105 communes traversées
- 4 800 ha d'emprise prévisionnelle, dont 1 240 ha agricoles et 2 865 ha boisés
- 8 sites Natura 2000 concernés (emprise 40 ha et PNR des Landes de Gascogne (668 ha))



#### Dernière minute

Sur les 1 732 M€ (fiscalité déduite) de participations financières de Nouvelle-Aquitaine, il manquait fin 2021 un défaut de financement cumulé de 225,6 M€. À la demande du Gouvernement, la Région a consenti à compenser temporairement les déficiences constatées des collectivités infrarégionales, afin de sécuriser l'ordonnance de création de l'établissement public local (Société du Grand Projet du Sud-Ouest).

Cette compensation était assortie d'un principe d'affectation prioritaire à la région Nouvelle-Aquitaine des « bonnes fortunes » (à savoir taux de participation de l'Europe, participation éventuelle de SNCF Réseau, et des recettes fiscales supérieures aux estimations) revenant aux collectivités. D'ores et déjà, les lois de finances pour 2022 et 2023, confirment des recettes fiscales attendues supérieures aux prévisions. Le Conseil régional estime que « sur le strict périmètre de Nouvelle-Aquitaine, ce gisement fiscal additionnel pourrait représenter 353,5 M€, ce qui représente près de deux fois le montant des avances consenties par la Région Nouvelle-Aquitaine ». Par ailleurs, l'agglomération du Grand Dax a annoncé son entrée au plan de financement du GPSO à hauteur de 12,8 M€, réduisant d'autant le défaut de financement des collectivités néo-aquitaines à 212,8 M€ (fiscalité additionnelle déduite).

Dans son avis de mars 2023, le CESER renouvelle ses attentes pour :

- réactualiser les coûts du projet, pour tenir compte du contexte inflationniste, en précisant l'impact pour les financeurs ;
- préciser le financement de la ligne Bordeaux-Dax qui n'est pas assuré, à ce stade, du côté de l'État ;
- lever les incertitudes liées au financement européen : que se passera-t-il en cas d'absence de financement européen, ou à un niveau moins élevé que les 20 % attendus ?
- préciser l'impact de la « fiscalité GPSO » pour les ménages et les entreprises des territoires concernés et interroger, au nom de l'équité territoriale, le critère géographique d'imposition retenu par le législateur.

- Et enfin des enjeux sociaux. Le marché du travail lié à la construction de grandes infrastructures est très particulier. Il conviendrait de gérer le recrutement de plusieurs milliers de personnes, puis, quelques années après, leur départ tout aussi massif et rapide. La création d'emplois locaux et la gestion de l'après-chantier constituent, pour le CESER, deux sujets sur lesquels il conviendrait d'être particulièrement vigilant.

GPSO devrait par ailleurs modifier significativement les conditions de déplacement en Nouvelle-Aquitaine. Le premier enjeu est celui de l'accessibilité — physique, territoriale ou encore financière — des nouveaux services au plus grand nombre ; le second est celui de l'équité territoriale ; GPSO ne doit pas conduire à « sacrifier » les conditions de mobilité dans les autres territoires.

Un projet comme GPSO s'accompagnera, pour les populations des territoires desservis ou riverains, d'effets négatifs qu'il conviendrait de maîtriser au mieux : impact sur le marché du logement et du foncier, qualité du cadre de vie fragilisée par des nuisances sonores, vibratoires ou paysagères, effets de coupure des voiries et réseaux... autant de sujets qui devraient être pleinement pris en considération dans le calage final du projet.



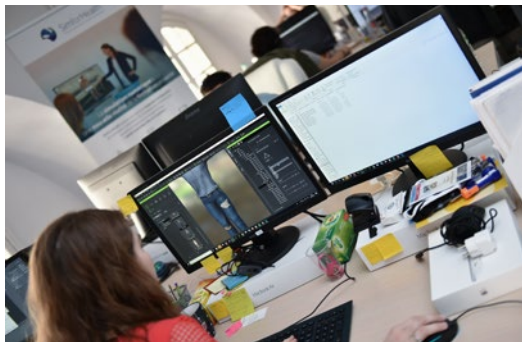
Pour découvrir la contribution du CESER flashez le QR code :



À ce stade le CESER propose la relance d'une concertation approfondie, plus constructive avec les acteurs, les habitants... permettant une réelle prise en compte de la participation citoyenne et s'inscrivant dans le cadre d'une réflexion plus globale autour du modèle de mobilité demain.



## UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ASPIRATIONS DES SALARIÉES ET SALARIÉS ?



prioriser les projets de transfert de compétences d'une branche ou d'une filière à une autre et enfin d'articuler les actions avec les besoins des territoires (en lien avec les collectivités infrarégionales, notamment les intercommunalités et les conseils de développement).

**S**i le CESER partage le constat formulé par le Conseil régional concernant les transformations sociétales et environnementales liées aux récentes crises, la pénurie de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs et le changement du rapport au travail, il relève un décalage entre une volonté affichée de répondre aux aspirations individuelles des salariées et salariés, et la stratégie globale proposée, axée essentiellement sur les besoins des organismes employeurs. Pour l'Assemblée, l'accompagnement aux changements au sein même des entreprises, dans l'ensemble de ses composantes hiérarchiques et fonctionnelles et sur le long terme serait pertinent. Le CESER propose également d'élargir le dispositif, aujourd'hui ciblé sur l'industrie, à l'ensemble des secteurs économiques et types d'entreprises, de

## LES INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES À INSCRIRE DANS UN CONTEXTE DE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET D'EMPLOI

**A**vec ses savoirs, savoir-faire, sa technicité spécifique et son poids en termes d'emplois et d'innovation, les industries nautiques et navales sont une filière économique d'excellence en Nouvelle-Aquitaine qui accueille sur son territoire de nombreux leaders mondiaux. La feuille de route proposée par le Conseil régional est accueillie avec intérêt par le CESER dès lors que le financement public est fléché vers les TPE-PME qui développent une écoconception et une production durable de matériaux au regard des urgences écologiques et climatiques actuelles qui nécessitent des moyens prioritaires.

Face aux enjeux que devra relever la filière pour l'avenir, en termes d'impacts environnementaux, de pénurie de main d'œuvre, de gouvernance, d'export... le CESER identifie des marges de progrès dans le dispositif présenté :

- La dimension environnementale est prise en compte dans la feuille de route, ce qui est primordial et nécessaire au regard des impacts environnementaux de ces activités. Toutefois, le CESER estime que les actions proposées manquent d'ambition compte tenu des enjeux actuels, particulièrement concernant la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et alerte sur la nécessaire sobriété du développement de la plaisance.
- L'accompagnement étroit des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) vers le développement à l'internationalisation est important. Le CESER encourage le Conseil régional à élargir cet accompagnement et à soutenir les TPE-PME qui créent des projets apportant des solutions aux enjeux environnementaux mais qui peinent à trouver des partenaires pour développer leur projet. Nombre de ces TPE-PME n'ont même pas connaissance du soutien dont elles pourraient bénéficier ou n'ont simplement pas les moyens humains pour constituer les dossiers.
- Les organisations syndicales représentant les salariés de cette filière n'ont pas été consultées. Ceci est jugé regrettable alors même que la feuille de route entend améliorer l'attractivité de ces métiers : comment agir dans ce sens sans consulter les premiers concernés ? En l'absence d'évocation de la revalorisation des salaires, de l'amélioration des conditions de travail ou de la reconnaissance de la pénibilité, les actions proposées dans la feuille de route pour améliorer l'attractivité des métiers de cette filière sont, selon le CESER, largement insuffisantes.



## LES ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS DES AIDES RÉGIONALES. UNE ANNONCE SALUÉE MAIS UN DISPOSITIF JUGÉ BIEN EN-DEÇÀ DES ATTENTES DU CESER



**L**e principe de mise en place d'éco-socio-conditionnalités des aides régionales est porté par le CESER Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs années. Considérées comme un outil de pilotage et de priorisation des politiques et aides publiques, et plus largement comme un levier pour impulser des trajectoires et orientations politiques fixées par la Collectivité régionale (« Néo Terra » en particulier), le CESER en préconise la mise en œuvre dès 2017. L'Assemblée a depuis eu l'occasion de réaffirmer ce positionnement à plusieurs reprises, avec en particulier une contribution spécifique adoptée en octobre 2022 précisant les exigences et les critères que l'Assemblée souhaitait voir priorisés.

Si le CESER salue l'engagement du Conseil régional matérialisé par une délibération spécifique proposant des principes et modalités de mise en œuvre d'éco-socio-conditionnalités régionales, il a exprimé sa déception quant aux attentes suscitées par la démarche « Néo Terra ». Par ailleurs, la démarche apparaît pour le CESER insuffisante, voire frileuse au regard des urgences environnementales, sociales et démocratiques, et en-deçà des attentes exprimées par le CESER. Le champ d'application restreint proposé limite une dynamique qui gagnerait à être globale et inclusive, pour favoriser une prise en compte « culturelle » de l'adaptation aux transitions. Une mise en conformité avec les réglementations en vigueur (environnementales, d'égalité professionnelle...) qui n'est pas conditionnelle pour l'accès à l'aide, une évaluation qui mérite d'être précisée, notamment sur les moyens consacrés, un suivi qui nécessiterait un comité de suivi spécifique dédié... sont les principaux regrets exprimés par le CESER. Il est urgent d'engager des démarches plus efficaces et exigeantes pour faire évoluer les modèles productifs et de développement. Ainsi, le CESER appelle le Conseil régional à aller plus loin sur le dispositif des éco-socio-conditionnalités.

Pour télécharger la contribution d'octobre 2022 du CESER flashez le QR code :



Pour télécharger l'avis du CESER de mars 2023 du CESER flashez le QR code :



## LE LOGEMENT : UN EFFORT RÉGIONAL MAIS DES INQUIÉTUDES FACE AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

**L'**accès à un logement à un coût abordable et à un habitat décent, notamment dans un contexte marqué par une pression inflationniste accrue et un coût croissant des dépenses d'énergie (chauffage et mobilité), reste une difficulté majeure pour un très grand nombre de ménages et de personnes en Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER salue l'implication du Conseil régional dans ce domaine, qui a permis la création de 6 000 logements pour les jeunes et étudiants au cours des 6 années passées. De manière plus générale, ces derniers sont parmi ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder à un logement autonome, que ce soit dans le cadre de leur parcours d'études ou lors de leur arrivée sur le marché du travail. Face à l'importance des besoins, le CESER exprime son inquiétude sur l'intention de l'État de décentraliser une partie de ses compétences en matière de logement, alors qu'une stratégie et une coordination de l'ensemble des acteurs, par exemple au travers du Comité régional du Logement et de l'Habitat seraient nécessaires.

Le CESER formule diverses préconisations sur les différents axes du règlement proposé par le Conseil régional, en réponse aux besoins de logement des jeunes, des saisonnières et saisonniers mais aussi des salariées et salariés, notamment ceux à bas revenus les plus éloignés de leur lieu de travail et des territoires actuellement les plus vulnérables. Une mobilisation des organismes employeurs, notamment via Action logement qui perçoit la participation des employeurs à l'effort de construction serait nécessaire.

## UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION DES TER



**E**n reprenant la propriété des matériels roulants (octobre 2022), la Région a fait le choix d'assurer une gestion patrimoniale de son matériel roulant sur l'ensemble de son cycle de vie. Suite logique de cette reprise de propriété, la constitution d'une Société Publique Locale (SPL) par la région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'Occitanie, matérialise cet engagement régional à exercer de nouvelles compétences.

Le CESER est tout particulièrement sensible à la logique de mutualisation et de coopération interrégionales. Au-delà du rapprochement judicieux avec l'Occitanie, il sera attentif à l'élargissement du périmètre de la SPL à d'autres Régions ainsi qu'à des collectivités infrarégionales. Impliquant une redéfinition du rôle des acteurs, la création d'une SPL chargée de porter la politique d'acquisition et de maintenance lourde du parc matériel n'est pas sans poser, pour les étapes à venir, de fortes interrogations pour lesquelles le CESER souhaite des éclairages. Ces questions portent en particulier sur la qualité du service public, au regard, notamment, de l'exigence absolue de sécurité des circulations, sur la capacité de la SPL de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité ou encore, sur l'avenir des centres de maintenance de la région et des personnels qui y travaillent, sur l'imputation des coûts de propriété afin de comparer avec le système d'exploitation actuel...et globalement de l'avenir de l'activité maintenance au sein même du groupe SNCF Réseau.

Plus globalement, le CESER souhaite que les délibérations sur le sujet, qui répondent à un phasage de décisions techniques successives, soient inscrites dans un contexte d'ensemble et dans une stratégie régionale explicite.



## UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE THERMALE



Compte tenu de l'importance de l'activité thermale et des activités qui lui sont associées pour les territoires les plus directement concernés en Nouvelle-Aquitaine, s'agissant dans la plupart des cas de territoires ruraux, le CESER soutient la mobilisation régionale pour le développement de la filière. Le plan thermal 2023-2028, à vocation fondamentalement économique, présente une cohérence d'ensemble, en direction des opérateurs et des territoires concernés. Le CESER encourage le Conseil régional à travailler plus largement la dimension de la prévention en santé autour de ce Plan, non seulement en direction des curistes mais plus largement des populations permanentes et saisonnières, en lien avec les collectivités, la société civile et les populations des stations.

Le volet du plan visant l'accélération de la transition vers un «thermalisme durable» et le volet social visant à attirer les compétences et comprenant un chantier d'amélioration des statuts et rémunérations des personnes sont particulièrement appréciés. Enfin, le CESER insiste sur l'enjeu de préservation de la ressource en eau et de sa qualité pour le thermalisme, qui ne relève pas de la seule responsabilité des acteurs thermaux.

## ACTU TABLE RONDE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AU CESER SUR LES RETRAITES



À l'initiative du collège intersyndical du CESER, et afin de permettre aux membres du CESER d'échanger et de débattre sur un débat public majeur du moment, le CESER a organisé une table-ronde le 28 février. En introduction des débats, deux universitaires ont exposé les principaux enjeux, incidences possibles et éléments en discussion au regard de leurs propres travaux de recherche.

- Roxana ELETA DE FILIPPIS, Maîtresse de conférences à l'Université Le Havre Normandie - Docteure en sociologie, enseignante-chercheuse en sociologie du droit et des politiques sociales et en démographie a proposé une mise en perspective historique et sociologique des systèmes de retraite conduisant au système actuel, et a reposé l'enjeu de la retraite comme question sociale, au lieu d'une approche paramétrique.

Des années 80 avec l'instauration de l'accès à la retraite à 60 ans, la montée du chômage dans les années 90 ont conduit à une remise en cause du système par répartition. À partir des années 90 et jusque dans les années 2000, des réformes successives des systèmes paramétriques (élévation de l'âge de départ à la retraite, augmentation du nombre d'années de cotisations...) ont installé un changement de paradigme : la retraite n'est plus une question politique et sociale mais une question technique voir actuarielle. Les discours politiques mettent en avant la complexité du système et les organismes supra-nationaux ne parlent plus de bien-être des populations mais de crise financière du système. Ce virage idéologique des années 2000 conduit à l'idée que le système par répartition est à bout de souffle et qu'il est nécessaire de travailler plus longtemps pour préserver ce système.

Partant de cette analyse, Roxana ELETA DE FILIPPIS identifie les défis qui devront être relevés : Quel niveau de pension de retraite faut-il garantir ? Comment assurer une égalité entre travailleuses, travailleurs, entre femmes et hommes ? Quels liens - à repenser - entre cotisations et prestations ?

- Serge VOLKOFF, statisticien de formation et ergonomiste, spécialiste des relations entre l'âge, le travail et la santé, membre du Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail (CREAPT), chercheur-invité au Centre d'Études de l'Emploi et du Travail (CEET) du CNAM et

par ailleurs personnalité qualifiée au Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a présenté son analyse des relations âge - emploi - santé au travail.

Il se dit en accord avec l'analyse de Roxana ELETA DE FILIPPIS quant à l'approche technique prédominante de la question des retraites. Il ne partage pas le modèle dominant qualifié «effet d'horizon». Ce modèle présuppose que si l'on change les paramètres (nombre d'années de cotisations, âge d'ouverture des droits...), des adaptations vont s'opérer mécaniquement : amélioration de l'emploi des seniors, aménagement des conditions de travail, prise en compte des enjeux de santé au travail, amélioration des systèmes de formation...

Pour Serge VOLKOFF, la question centrale est l'aménagement des fins de carrière et la préservation de la santé au travail. Aujourd'hui des gens qui ont travaillé et cotisé toute leur vie peuvent se retrouver à partir de 55/60 ans dans un no-mans-land de droits sociaux, plus dans l'emploi mais encore loin de la retraite. Mieux vaut prendre maintenant les bonnes décisions sur ces questions d'emploi des seniors, d'amélioration des conditions de travail, de santé au travail, de formation continue... qui généreront une amélioration de beaucoup d'aspects de la vie au travail et par conséquent une augmentation du taux d'emploi des seniors. L'âge auquel on peut et on devrait partir à la retraite dépend des conditions de travail qu'on a eu avant... Il est nécessaire d'inventer des systèmes de retraite qui prennent en compte la durée et la pénibilité du travail, et pour les travailleuses et travailleurs qui n'ont pu aménager une fin de carrière viable, de créer des possibilités d'un départ décent. L'exemple du système ancien de pré-retraite progressive est cité comme pouvant répondre à certains besoins. En tout état de cause, la liberté de chacun de choisir sa vie et son parcours doit être préservée.

Les interventions et débats des conseillères et conseillers qui ont suivi ont permis d'aborder les questions d'inégalités au travail qui se prolongent, parfois s'amplifient à la retraite, les questions de solidarité et de cohésion sociale, de contribution non marchande déterminante des retraités dans les associations, dans les liens familiaux... Enfin la question des fondements de la résistance d'une partie de la population aux propositions de réforme actuelle a été évoquée.

## L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Le CESER Nouvelle-Aquitaine accorde une attention soutenue en faveur de l'égalité femmes-hommes, matérialisée notamment dans son règlement intérieur depuis 2016 par un principe de parité stricte de ses instances de gouvernance. Il accorde une place grandissante à l'ensemble des problématiques d'égalité et de droits des femmes dans ses échanges et ses travaux, et ainsi, toutes les instances de travail du CESER ont désigné des référentes et référents composant un groupe de travail «Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations». Ce groupe de travail est chargé de veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans les diverses productions de l'Assemblée.

Poursuivant cette démarche, le groupe de travail «Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations» a élaboré une contribution invitant le CESER à s'engager en faveur de l'écriture égalitaire tout en proposant une méthode pour homogénéiser les pratiques dans la matière, et ce dans l'ensemble des productions de l'Assemblée socio-professionnelle. Cette proposition, adoptée en mars 2023 engage le CESER à respecter un certain nombre de principes.

La pratique de l'écriture inclusive contribuant à faire évoluer les représentations sur la hiérarchie entre les femmes et les hommes par le langage, le CESER s'est interrogé sur ce qui est le plus adapté et pertinent pour lui.

Enfin, le CESER signera la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Égalité.



ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande. Maquette : Kymzo Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Alban Gilbert, Paul Robin, Françoise Roch, Sébastien Sindou - ©CDT64 - © Communautés européennes - Lamiot - Chabe01

### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

### SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 31116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE